



ATELIERS PECHE & NATURE

Bulletin d'inscription 2019

photo
enfant

à partir de 8 ans

Nom : Prénom de l'enfant : Né le / /

E-mail : @

(Indispensable si vous désirez être tenu au courant des prochains stages, concours de pêche et fêtes de la pêche)

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel. domicile : Tel. bureau : Tel. portable :

Merci de cocher la case correspondante :

MERCREDIS DECOUVERTE PECHE :

à partir de 8 ans

SESSION HIVER	du 09 janvier au 27 mars 2019 (10 séances / 180 €)
SESSION PRINTEMPS	du 03 avril au 26 juin 2019 (10 séances / 180 €)
SESSION AUTOMNE	du 11 septembre au 18 décembre 2019 (13 séances / 234 €)

STAGE VACANCES PECHE :

SESSION HIVER 1	Pêche à la Mouche, du 25 février au 01 mars 2019 - 180 €
SESSION HIVER 2	Multipêches Hiver, du 04 au 08 mars 2019 - 180 €
SESSION PAQUES 1	Multipêches Printemps, du 23 au 26 avril 2019 - 160 €
SESSION PAQUES 2	Pêche des Carnassiers, du 29 avril au 03 mai 2019 - 180 €
SESSION JUILLET 1	Multipêches Ados, du 24 au 28 juin 2019 - 180 €
SESSION JUILLET 2	Multipêches Seine, du 1er au 5 juillet 2019 - 180 €
SESSION JUILLET 3	Multipêches Etang, du 8 au 12 juillet 2019 - 180 €
SESSION JUILLET 4	Pêche de la Carpe & Silure, du 15 au 19 juillet 2019 - 180 €
SEJOUR (COLO AOUT)	Colo MultiPêches en Sologne - 24 aout au 31 aout 2019 - 690 €
SESSION TOUSSAINT 1	Multipêches Automne, du 21 au 25 Octobre 2019 - 180 €
SESSION TOUSSAINT 2	Pêche des Carnassiers, du 28 octobre au 31 octobre 2019 - 160 €
SESSION NOEL	Multipêches Hiver dates à définir

Merci d'accompagner obligatoirement votre réservation des 5 documents suivants :

- 1 - Le règlement à l'ordre de MPN selon la formule choisie. (dont 10 € de cotisation statutaire offerte)
- 2 - Une photo d'identité (photocopie acceptée) àagrafer en haut à droite de ce document.
- 3 - L'autorisation parentale ci-jointe (**obligatoire**)
- 4 - La photocopie de votre assurance responsabilité civile extra scolaire.
- 5 - La fiche sanitaire de liaison ci-jointe.

Chaque enfant doit être titulaire de sa **Carte de Pêche Jeune 2019** - Achat sur cartedepeche.fr ou sur place.

Par la présente, j'adhère à l'Association des Amis de la Maison de la Pêche et de la Nature afin de pouvoir bénéficier des activités qu'elle propose.

Fait à Levallois, le / /

Nom :

Signature :



Agrément jeunesse
et sports n° 92S509



Merci de compléter le formulaire ci-dessous en lettres CAPITALES.



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné :

demeurant :

responsable légal de :

★ Certifie que celui-ci est **âgé de 8 ans ou plus** et l'autorise à participer aux activités organisées par la Maison de la Pêche et de la Nature.

★ Certifie sur l'honneur que **mon enfant sait nager** et est **apte à participer aux activités** de l'école de pêche, je m'engage à signaler tout problème de santé particulier de mon enfant au responsable :

★ Autorise mon enfant à être transporté par les véhicules de l'association ou en voiture particulière dans le cadre des déplacements d'activités pêche.

★ Autorise les responsables, en cas d'accident, à prendre toute décision appropriée, avec ou sans moi, pour assurer la sûreté et la santé de mon enfant : appel des pompiers, transfert à l'hôpital. **Numéros de téléphone où me contacter en urgence** :

★ Pour les stages vacances : *(cocher la case correspondante)*

Souhaite que mon enfant **reste déjeuner sur place** avec les animateurs le midi.

Souhaite que mon enfant **parte déjeuner seul** entre 12h00 et 13h30, sous ma responsabilité.

et décharge de toute responsabilité la "Maison de la Pêche et de la Nature" et ses animateurs en dehors des heures précisées ci-dessus.

★ **Autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue des activités (17h30)** : OUI NON

Noms des personnes, autres que moi, habilitées à récupérer mon enfant à l'issue de l'activité :

★ **Autorise mon enfant à tourner des images et à enregistrer des témoignages**, dans le cadre des diverses émissions télé et radio sur la pêche que l'école de pêche serait éventuellement amenée à effectuer, et à être pris en photo dans le cadre de reportages pour divers magazines spécialisés pêche ou d'information. *Ces images et témoignages pourront être utilisés, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion de l'école de pêche ou du loisir pêche en général. En aucun cas, nous ne pourrions demander de droits de reproduction ou poursuivre "l'Association des Amis de la Maison de la Pêche et de la Nature" et ne pourrions les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces témoignages et/ou images.*

Fait à le.....

- porter la mention : "lu et approuvé" et signer -

Nom :



CONDITIONS GENERALES

1. Conditions d'inscription

Toute réservation téléphonique ou par e-mail donnera lieu à l'inscription définitive après versement de la totalité du règlement du stage, envoyé dans les 15 jours suivant la mise en option, à joindre à la fiche d'inscription signée (chèque non encaissé avant le début du stage). Seule la fiche d'inscription signée par les parents fait foi en matière de dates et de tarifs.

Cette fiche devra être accompagnée des documents « Conditions Générales », « Autorisation parentale » et « Fiche sanitaire de liaison » signés, ainsi qu'une copie d'une assurance responsabilité civile extra-scolaire au nom de l'enfant concerné.

2. Tarif d'inscription

Les prix s'entendent nets, TVA non applicable cf/instruction fiscale 4H-5-98 du 15 septembre 1998, et sont établis en fonction des conditions économiques à la date de l'élaboration de la brochure. Nous nous réservons le droit de modifier ces tarifs. Pour un stage déjà réservé, cette révision de tarif ne s'appliquera pas.

Le prix du séjour est payable selon les modalités suivantes : règlement par chèque bancaire à l'ordre de "MPN", de la totalité du prix de la prestation, au plus tard 30 jours avant la date de début du stage. Ce règlement inclus le versement de la cotisation annuelle à « l'Association des Amis de la Maison de la Pêche et de la Nature » vous permettant d'avoir accès aux activités. L'absence de règlement pourra entraîner l'annulation de la prestation et l'application des frais d'annulation mentionnés ci-après.

3. Frais d'annulation

Toute annulation du fait du client, pour quelque cause que ce soit, indépendante ou non de sa volonté, entraîne des frais d'annulation selon la date à laquelle elle intervient :

- Avant 15 jours : remboursement total

- De 15 à 0 jours avant la date de l'activité : 100 % du prix

Toute annulation du fait du client doit être portée à la connaissance de la "Maison de la Pêche" par e-mail, remise en main propre d'un courrier, ou par courrier recommandé avec avis de réception. Seule la date de réception du document par la "Maison de la Pêche" pouvant être considéré comme date de référence pour le calcul des frais d'annulation. Tout stage interrompu ou abrégé du fait du client ne donne lieu à aucun remboursement.

En cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, un accord pourra être envisagé par la "Maison de la Pêche".

4. Modalités des stages de pêche

Les stages "Ecole de Pêche" se déroulent les mercredi après-midi de 14h00 à 17h30 selon un planning établis et remis en début de stage. Les stages "Vacances Pêche" se déroulent pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h00 à 17h30 selon un planning établis et remis en début de stage.

Pour les stages "Vacances Pêche", le repas du midi n'est pas fourni. Un réfrigérateur et un micro-ondes sont à la disposition des enfants pendant toute la durée du stage.

Pour les cours théoriques et les sorties de pêche, la "Maison de la Pêche" fournira tout le matériel de pêche nécessaire et les appâts.

5. Sécurité et Santé

Le représentant légal de l'enfant inscrit aux activités nous certifie sur l'honneur que celui-ci sait nager et est apte à participer aux activités de pêche. Attention les activités pêche sont susceptibles d'incidents tels que glissades au bord de l'eau et blessures dues à la manipulation des hameçons ou du fils de pêche. Bien que très rares ces incidents peuvent arriver. Notre équipe est formée à intervenir en urgence sur ces cas et tous sont titulaires du PSC1. En cas d'accident, le représentant légal autorise le moniteur de pêche ou son adjoint à prendre toute décision appropriée, avec ou sans lui, pour assurer la sûreté et la santé de l'enfant.

6. Droit à l'image

Le représentant légal de l'enfant autorise la "Maison de la Pêche" à utiliser son image sur des photographies et/ou un support vidéo et/ou un support multimédia et/ou internet, pour ses services de communication, dans le cadre de reportages sur ses activités et dans le cadre de manifestations de type "événements pêche".

Le représentant légal de l'enfant autorise l'utilisation éventuelle d'enregistrements de témoignages, dans le cadre d'émissions télé et radio sur la pêche qu'il serait amené à effectuer, et être pris en photo dans le cadre de reportages pour divers magazines. Ces images et témoignages pourront être utilisés, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle.

En aucun cas, le représentant légal de l'enfant ne pourra demander de droits de reproduction ou poursuivre "l'Association des Amis de la Maison de la Pêche et de la Nature" et ne pourra les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces témoignages et/ou images.

7. Règles de vie - Sanctions

En début de stage, un cadre est établi en totale collaboration avec les enfants afin de mettre en place des règles de sécurité et de vie en communauté. La transgression répétée de ces règles pourra entraîner l'application de sanctions allant de la simple remarque, à l'entretien avec les animateurs et la directrice, l'exclusion temporaire de l'activité, la convocation des parents et l'exclusion définitive dans les cas les plus graves. Une exclusion pour raisons graves (vol, violence physique ou verbale) ne donnera lieu à aucun remboursement.

8. Réclamation

Toute réclamation éventuelle durant le stage de pêche doit être signalée immédiatement au Moniteur de pêche ou à la Directrice pour que nous puissions résoudre le problème le plus rapidement possible. S'il ne peut être résolu, vous devez nous faire parvenir une lettre sous 28 jours de la fin du stage, détaillant la réclamation. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. L'absence de capture lors d'une sortie pêche ne peut en aucun cas être une cause de réclamation.

Fait à.....le.....

Signature :

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales.

1 - ENFANT

**FICHE SANITAIRE
DE LIAISON**

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DE SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RÈGULER DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMURIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oeil sans Rougeole	
Poliomyélite				Couquache	
Ou DT Puj lo				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

S'IL ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-HÉPATITE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	PHARYNGITE ARTÉRIELLE AIGÜ	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	HOUGHOLE	OREILLES	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
ALLERGIES :	ASTHME	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	MÉDICAMENTS	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	ALIMENTAIRES	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	AUTRES	

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication, le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :
LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

VOIRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

5. RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

NOM : _____ PRÉNOM : _____
ADRESSE (pendant le séjour) : _____

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : _____ BUREAU : _____

N° SÉCURITÉ SOCIALE : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) : _____

L'ENFANT BÉNÉFICIE-T-IL : DE LA CMU D'UNE PRISE EN CHARGE S.S.À 100%

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : _____ Signature : _____